Hôpital d'Enfants

60, rue Bertin - CS 81010 - 97404 - Saint-Denis Cedex
Tél. : 0262 90 87 00 / Fax. : 0262 93 89 58
www.asfa.re

Documents Annexes

LIVRET D'ACCUEIL

La Réunion

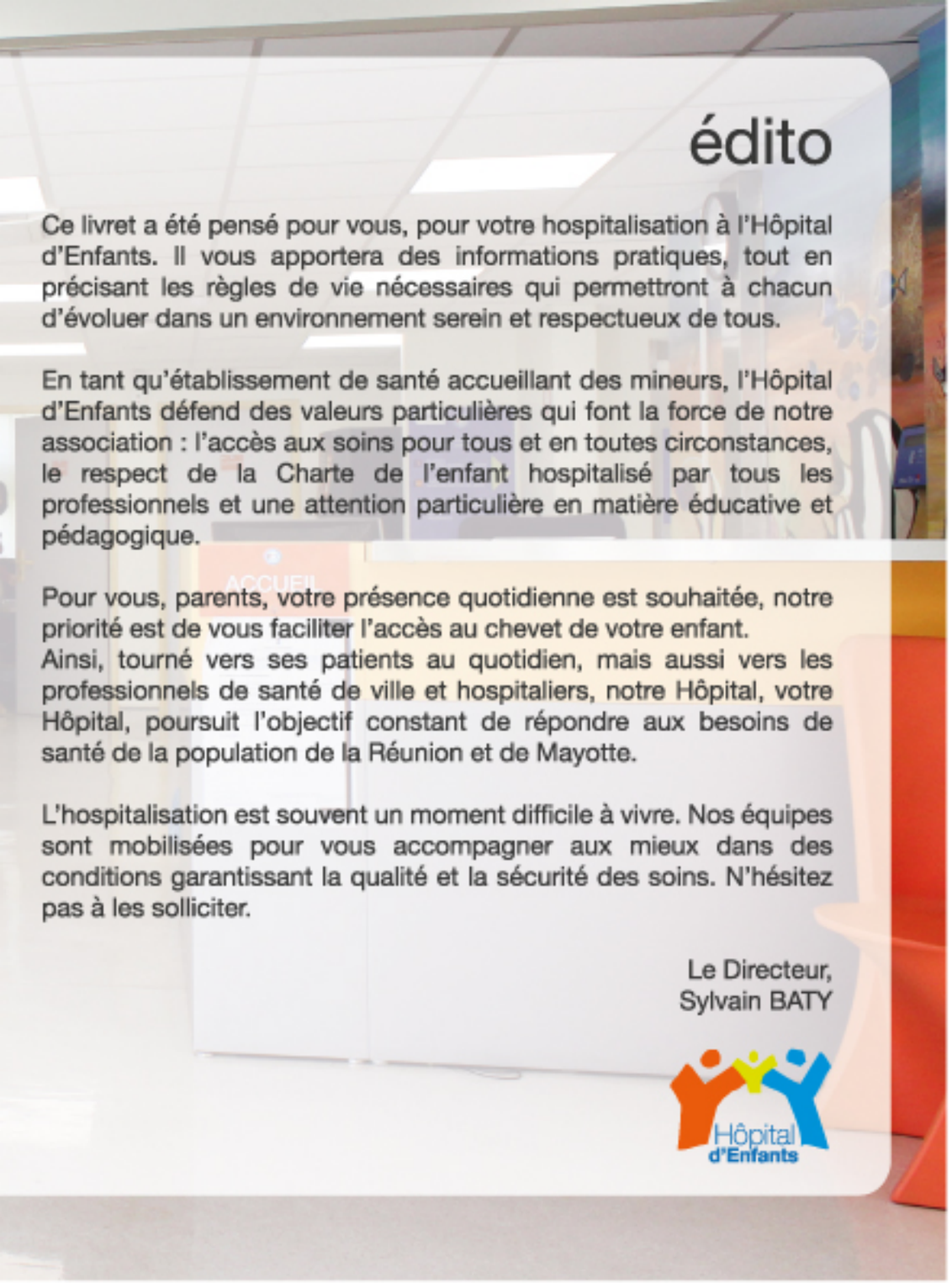

édito

Ce livret a été pensé pour vous, pour votre hospitalisation à l'Hôpital d'Enfants. Il vous apportera des informations pratiques, tout en précisant les règles de vie nécessaires qui permettront à chacun d'évoluer dans un environnement serein et respectueux de tous.

En tant qu'établissement de santé accueillant des mineurs, l'Hôpital d'Enfants défend des valeurs particulières qui font la force de notre association : l'accès aux soins pour tous et en toutes circonstances, le respect de la Charte de l'enfant hospitalisé par tous les professionnels et une attention particulière en matière éducative et pédagogique.

Pour vous, parents, votre présence quotidienne est souhaitée, notre priorité est de vous faciliter l'accès au chevet de votre enfant.
Ainsi, tourné vers ses patients au quotidien, mais aussi vers les professionnels de santé de ville et hospitaliers, notre Hôpital, votre Hôpital, poursuit l'objectif constant de répondre aux besoins de santé de la population de la Réunion et de Mayotte.

L'hospitalisation est souvent un moment difficile à vivre. Nos équipes sont mobilisées pour vous accompagner aux mieux dans des conditions garantissant la qualité et la sécurité des soins. N'hésitez pas à les solliciter.

Le Directeur,
Sylvain BATY

Hôpital d'Enfants

Hôpital d'Enfants

Documents Annexes

LIVRET D'ACCUEIL

L'Hôpital d'Enfants est un établissement de santé à but non lucratif qui fait partie de l'Association Saint François d'Assise.

Présent depuis 1947 au cœur de Saint Denis, il est devenu depuis 2006, le seul établissement de Soins de Suites et de Réadaptation pédiatrique de la zone Océan Indien.

L'établissement offre une capacité d'accueil de 38 lits et 50 places répartis sur différents plateaux :

- Hospitalisation De Jour : prise en charge sur des demi-journées ou journées (Rez-de-chaussée)
- Hospitalisation Complète (niveau 1)
- Unité d'Obésité Infantile : accueil de jour/ Hospitalisation Complète durant les vacances scolaires uniquement (niveau 2)

Lors de son hospitalisation, votre enfant peut également bénéficier d'une prise en charge de rééducation pluridisciplinaire sur le Plateau Technique Transversal : masseurs kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens…

Bienvenue | Hôpital d'Enfants

VOTRE SEJOUR ____ 2
Bien préparer l'arrivée de votre enfant
L'admission
L'accueil dans le service d'hospitalisation

LA VIE À L'HÔPITAL ____ 5
La place des parents
Les visites
La restauration
Autorisation de sortie
Les services
Éducation, culture et loisirs
Règles d'hygiène et de sécurité
Accompagnement des parents

BIEN PRÉPARER LA SORTIE DE VOTRE ENFANT ____ 11
Frais d'hospitalisation
Mode de transport
Évaluation de la qualité et de la satisfaction

UNE PRISE EN CHARGE DE QUALITÉ ____ 14
La certification
La prise en charge de la douleur
Prévention des infections nosocomiales

VOS DROITS ____ 17
L'accès à l'information
La CDU- la commission des usagers
L'accès au dossier médical
Informatique et libertés

VOTRE SÉJOUR

BIEN PRÉPARER L'ARRIVÉE DE VOTRE ENFANT

Avant son entrée à l'hôpital, il est important de préparer avec attention ses bagages :

Prévoir du linge personnel en nombre suffisant, apporter des objets qui lui sont familiers ou qu'il souhaite avoir auprès de lui, vérifier que vous avez pris son carnet de santé et tous les documents administratifs nécessaires à son hospitalisation.

L'ADMISSION

A votre arrivée à l'hôpital, présentez-vous au Bureau des Admissions où son dossier administratif sera constitué.

Quels sont les documents à apporter le jour de l'admission ?

- Pièce d'identité du représentant légal et de l'enfant.
- Livret de famille ou copie intégrale d'acte de naissance.
- Carte Vitale ou attestation d'assuré social en cours de validité.
- Carte de Mutuelle ou attestation de CMU complémentaire en cours de validité.
- Justificatif d'adresse de moins de 3 mois (facture Eau, EDF).

Et selon votre cas :

- Notification de l'affection longue durée liste, hors liste ou multiples.
- Notification de l'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé).
- Carte Européenne de l'Assurance Maladie pour les Ressortissants de l'Union Européenne.
- Attestation des droits de la Caisse des Français à l'Etranger pour les expatriés.

L'ACCUEIL DANS LE SERVICE D'HOSPITALISATION

Il sera assuré par le personnel de soins.
Dès son arrivée dans le service, un bracelet d'identification sera posé, avec votre consentement, au bras de votre enfant, dans un souci de sécurité.

Le Bureau des admissions est ouvert :

du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00

L'équipe soignante va compléter avec vous son dossier médical. Il est nécessaire de lui communiquer l'ensemble des documents médicaux en votre possession (ordonnances, traitements en cours et allergies connues, courriers médicaux, radiographies, résultats d'analyse…) ainsi que le carnet de santé de votre enfant.

Votre enfant est examiné par un médecin qui établit son programme de soins. Toutes les informations relatives à sa prise en charge vous sont communiquées au cours d'un entretien individuel et votre consentement est recueilli.

La prise en charge de votre enfant est pluridisciplinaire et divers professionnels y participent selon un planning hebdomadaire qui vous est remis.

Vous ferez rapidement connaissance avec eux ; ils sont tous mobilisés pour soigner et accompagner votre enfant pendant son séjour à l'hôpital. Ils s'engagent à vous apporter une information claire et complète sur son état de santé et sur les traitements qui lui sont proposés. Vous serez informé(e) de l'évolution de son état de santé et tout changement de projet thérapeutique vous sera soumis et expliqué par le médecin référent.

Durant l'hospitalisation de votre enfant, vous pouvez solliciter à tout moment un rendez-vous avec un médecin.

LES PROFESSIONNELS QUI VOUS ENTOURENT

• *médecin généraliste, pédiatre et spécialiste en médecine physique et de réadaptation, cadre de santé, infirmier(e), auxiliaire de puériculture, agent d'accueil…*

Chaque membre du personnel de l'établissement peut-être identifié grâce à sa tenue et à l'étiquette de couleur comportant son nom et sa fonction.

- **Médecins et internes**
- **Infirmier(es) et puéricultrices**
- **Kinésithérapeutes, psychomotriciens, ergothérapeutes, orthophonistes, orthoptiste, appareilleur**
- **Auxiliaires de puériculture**
- **Cadres de santé**

Quant aux éducateurs et agents de bionettoyage, ils disposent d'une blouse de couleur selon leur fonction.

Agents de bionettoyage

Éducateurs

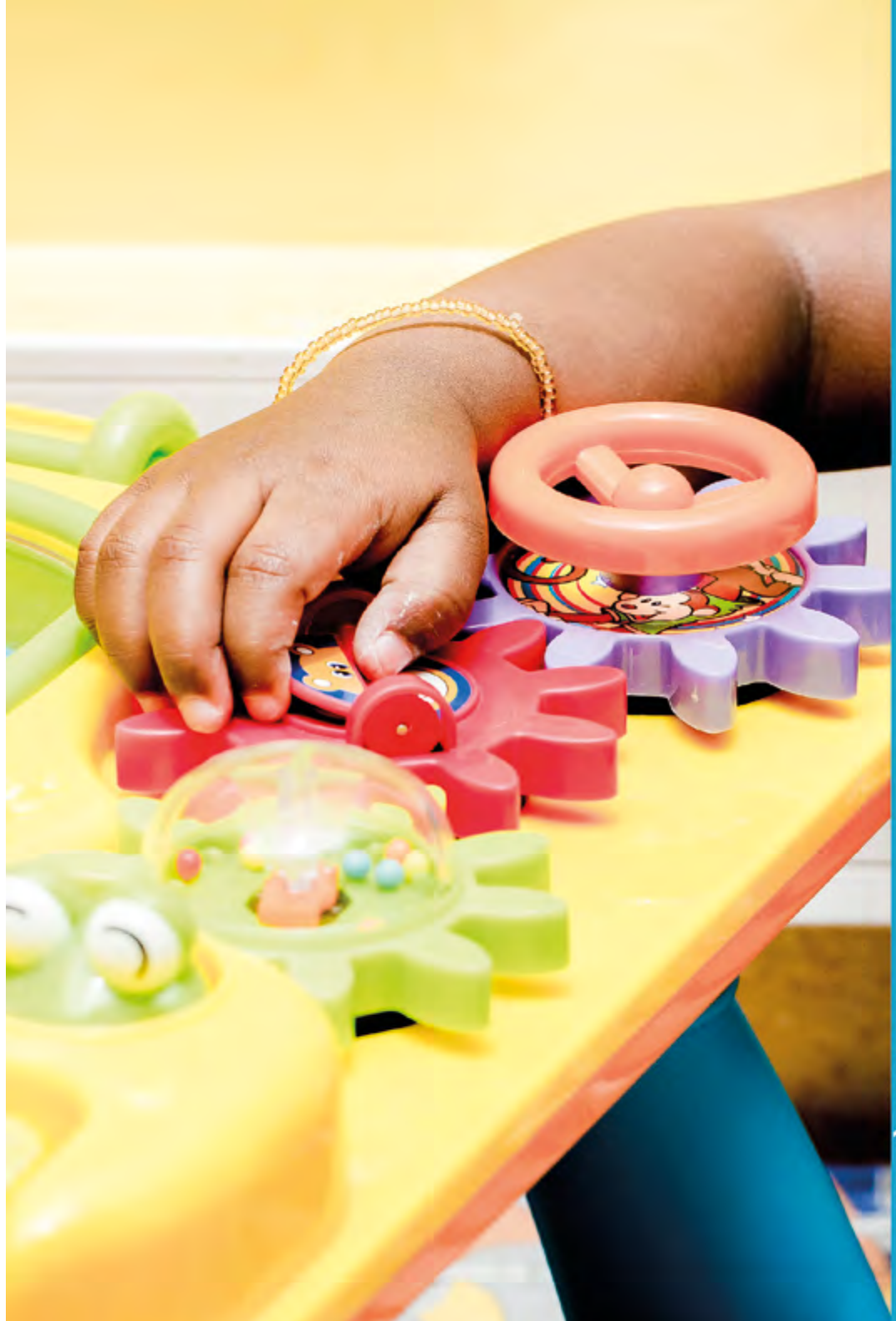

LA VIE À L'HÔPITAL

LA PLACE DES PARENTS

Vous participez à la réalisation des soins.

Vous pouvez assister aux soins de votre enfant à l'exception de situations particulières. Au cours de l'hospitalisation, l'équipe peut être amenée à vous apprendre à réaliser certains soins dans le cadre de l'éducation thérapeutique. Elle doit cependant être impérativement informée de tous les soins que vous réalisez.

Vous souhaitez passer la nuit avec votre enfant.

La présence des parents est réconfortante pour l'enfant et l'aide à mieux vivre son hospitalisation. En fonction de nos possibilités, nous pouvons proposer à l'un des parents de passer ponctuellement la nuit avec son enfant.

Une structure d'hébergement "La Kazanou", située à proximité du CHU Felix Guyon, offre également aux parents accompagnants un hébergement temporaire.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous rapprocher de l'Assistante Sociale du service.

LES VISITES

Des règles de vies spécifiques sont définies pour chaque plateau d'hospitalisation.

Le père, la mère, ou le représentant légal peuvent rendre visite à l'enfant 24h/24.

La présence des frères et sœurs est acceptée mais ils doivent rester sous l'entière responsabilité des parents présents.

Sauf restrictions médicales, les visites des autres membres de la famille ainsi que des amis sont autorisées uniquement l'après-midi à partir de 13h00, de préférence dans les lieux d'accueil prévus à cet effet.

LA RESTAURATION

Le repas de votre enfant est pris aux horaires suivants :

- Petit déjeuner : de 7H30 à 8H30
- Déjeuner : de 11H30 à 12H30
- Dîner : 18H00 et 19H00

Les régimes, les habitudes alimentaires et cultuelles sont respectées : pensez à prévenir le personnel de soins du service.

Une commission de menus se réunit régulièrement pour améliorer les aspects nutritionnels et la restauration de votre enfant en lien avec les recommandations du CLAN.

Votre repas

Dans un souci d'organisation des soins, nous invitons les parents qui se restaurent dans le service à prendre leurs repas aux horaires suivants :

- Petit déjeuner : 8H00
- Déjeuner : de 11H30 à 13H00
- Dîner : de 18H00 à 19H30.

Les espaces pour vous restaurer vous seront indiqués par l'équipe.

Les repas pour les parents sont payants. Les prix des repas sont affichés au Bureau des Admissions où vous devez en effectuer le paiement.

L'agent administratif vous remet un reçu à présenter dans le service avant 11H.

AUTORISATION DE SORTIE

Vous devez avertir l'équipe soignante si vous désirez sortir avec votre enfant dans le jardin ou à l'extérieur de l'établissement. En fonction de son état de santé, les professionnels vous conseilleront et vous aideront à organiser cette sortie.

LES SERVICES

Linge

En fonction de la durée de séjour de votre enfant, vous devez prévoir suffisamment d'effets personnels. Des vêtements pratiques, amples et faciles à enfiler sont à privilégier. Nous vous demandons d'identifier et d'entretenir régulièrement son linge personnel.

L'établissement met à disposition de votre enfant tous les effets de lingerie hôtelière (draps, serviettes et gants de toilettes).

Télévision

La plupart des chambres d'enfants sont équipées d'un téléviseur. Cette prestation est gratuite mais contrôlée par l'équipe soignante.

Accès internet

Un accès gratuit au WIFI est disponible dans différents espaces identifiés. Un code d'accès temporaire vous sera fourni sur simple demande au bureau des admissions ou à un personnel du service.

Portable

Afin de maintenir le lien avec votre enfant, le téléphone portable est toléré dans le respect des règles de vie.

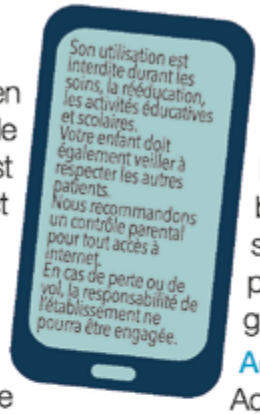

Courrier

Votre enfant peut recevoir du courrier ou des colis ; le nom et le prénom de l'enfant ainsi que l'unité d'hospitalisation doivent être précisément mentionnés. S'il souhaite envoyer un courrier affranchi, se rapprocher d'un personnel du service.

Argent et objets de valeur

L'établissement n'est pas responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets personnels appartenant à votre enfant ; aussi, il est fortement recommandé d'éviter d'apporter tout objet de valeur (tablette, ordinateur, console de jeux, bijoux…). Vous pouvez cependant déposer vos objets de valeur dans un coffre dans le service. Le cadre de santé du service se tient à votre disposition pour vous en expliquer les modalités.

ÉDUCATION, CULTURE ET LOISIRS

Scolarité

L'objectif de notre établissement est de maintenir au mieux la vie quotidienne de votre enfant.

S'il est en classe primaire, il peut poursuivre sa scolarité dans l'une des 3 classes de l'hôpital. L'enseignement est dispensé par des Professeurs des Ecoles. Une collaboration avec l'établissement scolaire d'origine de votre enfant peut être envisagée pour les plus grands.

Activités éducatives

Accompagner votre enfant lors de son séjour fait partie intégrante de son projet de réadaptation. Une éducatrice est présente dans le service du lundi au vendredi. Un planning d'activité est proposé chaque semaine. En fonction de son projet, votre enfant peut participer à différents ateliers (peinture, lecture, stimulation sensorielle, cinéma…). Certaines de ces activités peuvent se dérouler à l'extérieur de l'hôpital; dans ce cas, votre autorisation écrite est requise. Des manifestations et des spectacles sont organisés régulièrement avec nos partenaires et bénévoles. L'éducatrice référente du service est à votre disposition pour vous faire découvrir les ateliers programmés.

Cultes

L'hôpital est soumis au principe de laïcité. Chaque usager est libre d'exprimer ses convictions religieuses à condition de respecter le bon fonctionnement du service, la sécurité des soins et la tranquillité des enfants hospitalisés. Vous pouvez recevoir la visite d'un représentant du culte de votre choix. Rapprochez-vous du cadre de santé du service pour obtenir ses coordonnées.

RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

L'hygiène

Le lavage des mains doit être respecté par les équipes soignantes, les parents, les visiteurs et les enfants. Des distributeurs de solution hydro-alcoolique sont disposés dans les couloirs des services de soins et de rééducation. N'hésitez pas à vous en servir.

Pour les enfants présentant des risques particuliers, il vous est demandé de respecter les instructions mentionnées sur les portes des chambres et expliquées par les soignants.

La sécurité des biens et des personnes

• Pour garantir la sécurité des biens des personnes, les principaux accès de l'Hôpital d'Enfants sont équipés d'un système de vidéosurveillance. Les enregistrements peuvent être exploités par les forces de l'ordre en cas d'infraction ou d'intrusion. Néanmoins, si vous constatez une situation ou une présence anormale, prévenez sans délai un membre du personnel.

• En cas d'incendie, le personnel vous transfèrera dans une zone de confinement. Pour la sécurité de tous, nous vous rappelons également qu'à l'hôpital, il est interdit :

- d'apporter ou de se faire apporter des boissons, des vivres, des médicaments, sauf autorisation du médecin du service,
- de fumer dans l'enceinte de l'établissement (Décret du 15 novembre 2006),
- de se servir d'appareils électriques personnels, d'allumer des bougies.

• Notre parking est dédié en priorité aux familles et visiteurs. Nous vous recommandons néanmoins de respecter les aires et les interdictions de stationnement et ne pas gêner la circulation des ambulances et l'intervention des secours.

Signalement

Les parents peuvent demander à remplir une feuille de signalement s'ils considèrent avoir assisté à un dysfonctionnement ayant un effet sur la qualité de la prise en charge. N'hésitez pas à demander aux équipes le formulaire de déclaration. Celui-ci sera retourné à la Direction de l'établissement ainsi qu'à la Direction de la Qualité.

ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

Si vous rencontrez des difficultés d'ordre personnel, familial, financier ou social, ou si vous recherchez une information en lien avec l'hospitalisation de votre enfant, des assistantes sociales et des psychologues sont à votre disposition.

La Kazanou – maison des parents

Afin de rapprocher les familles de leur enfant hospitalisé, une Maison des Parents, la Kazanou située à proximité du CHU Félix Guyon vous accueille sous conditions.

ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS ET FAMILLES MAHORAIS

Interprète

Si vous rencontrez des difficultés de compréhension de la langue française, une interprète en shi mahorais peut vous venir en aide.

Familles d'accueil

Un enfant isolé peut également être hospitalisé dans le cadre d'un accompagnement en famille d'accueil thérapeutiques.

Pour plus de renseignements,
vous pouvez vous rapprocher de l'Assistante Sociale du service.

BIEN PRÉPARER LA SORTIE DE VOTRE ENFANT

C'est le médecin qui a suivi votre enfant durant son séjour qui fixe la date de sortie.

Les parents ou le représentant légal doivent être présents. Dans le cas contraire, il vous est possible de désigner un tiers en formulant votre demande par écrit.
Les formalités de sortie sont à effectuer au Bureau des Admissions.

FRAIS D'HOSPITALISATION

Notre établissement est conventionné. Nos tarifs de prestations journalières sont fixés par l'Agence Régionale de Santé et sont affichés dans le bureau des Admissions. Nous vous indiquons ci-dessous le niveau de couverture par le régime d'Assurance Maladie et les frais qui peuvent rester à votre charge.

Vous êtes assuré social

- Soit les frais de séjour sont pris en charge à 80% ; le ticket modérateur de 20% est à votre charge ou à celle de votre mutuelle pendant les 30 premiers jours de votre hospitalisation.
- Soit les frais de séjour sont pris en charge à 100% : maladie longue durée, hospitalisation à partir du 31ème jour.

Vous êtes ressortissant étranger ou non assuré social

Un devis sera établi et le règlement de la totalité des frais de séjour vous sera demandé lors de l'admission de votre enfant.

Le forfait journalier

Conformément au règlement en vigueur, vous aurez à vous acquitter du forfait journalier hospitalier (18 euros par jour).
La plupart des mutuelles prennent en charge ce forfait. En sont exonérés les enfants bénéficiant de l'AEEH* et de la CMU**.

MODE DE TRANSPORT

Dans la plupart des cas, vous pouvez utiliser votre véhicule personnel. Si l'état de santé de votre enfant le justifie, seul le médecin pourra lui prescrire un transport adapté. Vous avez la liberté de choisir le prestataire de transport que vous souhaitez.

*AAEH : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
**CMU : Couverture Maladie Universelle

CONTINUITÉ DES SOINS

Si des soins ou un traitement sont nécessaires après la sortie de votre enfant, le médecin vous remet une ordonnance et se tient à votre disposition pour vous conseiller et vous aider à appliquer les prescriptions.
Le médecin que vous avez désigné recevra, avec votre accord, un compte rendu d'hospitalisation dans les meilleurs délais.
Dans certaines situations, la continuité des soins est organisée en partenariat avec des structures extérieures. Le médecin vous exposera les mesures mises en place pour cet accompagnement.

ÉVALUATION DE LA QUALITÉ ET DE LA SATISFACTION

Nous sommes engagés dans un processus d'amélioration continue de la qualité et vos réponses au questionnaire de satisfaction nous permettront d'être encore plus performants.

N'oubliez pas de remplir le questionnaire de satisfaction qui se trouve à la fin du livret d'accueil.

Vous pouvez :

- le déposer dans une des urnes prévues à cet effet,
- le remettre à un membre de l'équipe,
- l'envoyer par courrier à la Direction de l'hôpital d'enfants.

UNE PRISE EN CHARGE DE QUALITÉ

LA CERTIFICATION

Notre établissement est engagé dans une procédure de certification par la Haute Autorité de Santé. Cette procédure a pour objectif de s'assurer que nous développons une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins délivrés aux enfants. Le rapport des experts visiteurs est consultable en ligne sur le site de la Haute Autorité de Santé (www.has-sante.fr) et les résultats de la certification sur le site internet de l'ASFA (**www.asfa.re**).

LA PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR

La prise en charge de la douleur est au cœur de nos préoccupations.
Différents professionnels de santé se réunissent régulièrement au sein d'un Comité de Lutte Contre la Douleur (CLUD) pour améliorer constamment la prise en charge.

Les douleurs peuvent être provoquées par :

- certains soins : piqûres, pansements, poses de perfusion, de sondes
- des gestes quotidiens : une toilette, un simple déplacement, certaines postures
- une intervention chirurgicale, maladie chronique.

Les équipes de soins s'engagent dans la prise en charge la douleur. Elles sont à votre écoute et celle de votre enfant tout au long du séjour pour mettre en œuvre les moyens thérapeutiques les plus adaptés.

Elle peut être soulagée par :

- des méthodes comme la relaxation, les massages, le soutien psychologique
- des médicaments adaptés.

PRÉVENTION DES INFECTIONS NOSOCOMIALES

Ce sont des infections liées aux soins qui peuvent être contractées au cours d'un séjour à l'hôpital.

DIFFÉRENTS ACTEURS SONT ENGAGÉS DANS CETTE PRÉVENTION :

Le CLIN (Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales) définit la politique de lutte contre les infections nosocomiales et s'assure de sa mise en œuvre par :

- Une équipe, composée d'infirmières, d'auxiliaires de puériculture et de rééducateurs lesquels travaillent sur la mise en place d'actions ciblées.

(élaboration de protocoles, réalisation d'audit…).

• Le patient et sa famille, lesquels sont co-acteurs dans la prévention du risque infectieux en appliquant les précautions qui leur seront demandées, en particulier l'hygiène des mains.

• Les équipes soignantes appliquent, dans tous les services, les procédures adaptées aux situations (désinfection des mains avant et après chaque soin, précautions spécifiques selon l'état de santé de chaque enfant…).

• Le personnel soignant est à la disposition des patients et de leur famille pour informer et expliquer les mesures de prévention.

TABLEAU DE BORD DES INFECTIONS NOSOCOMIALES

Le tableau de bord des infections nosocomiales est établi à partir d'indicateurs. Ils sont exprimés en 5 classes de performance de A à E (A étant le score le plus élevé).

• ICALIN (Indice Composite des Activités de Lutte contre les Infections Nosocomiales).

• ICSHA (Indicateur de Consommation des Solutions Hydro Alcooliques).

• ICAT-BMR (Indice Composite de Maîtrise de la diffusion de Bactéries Multi-Résistantes).

Le score agrégé est élaboré à partir des résultats de ces indicateurs.

Ces tableaux de bord sont affichés dans l'établissement et sont consultables sur le site internet **www.asfa.re**.

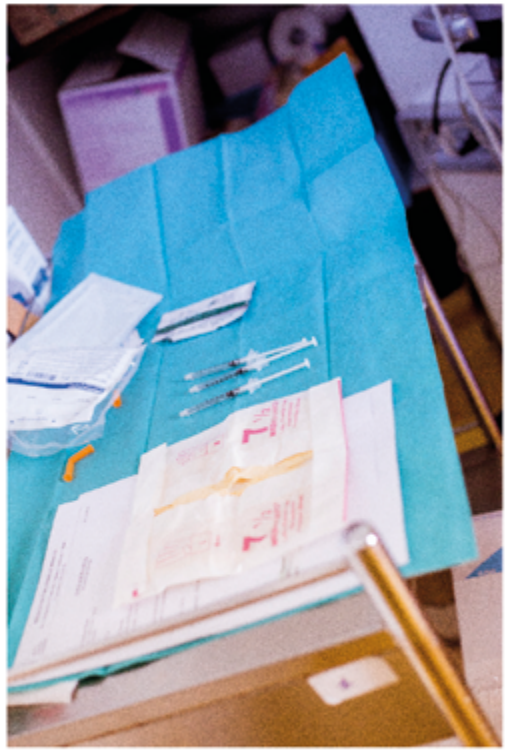

VOS DROITS

LA CHARTE DE L'ENFANT HOSPITALISÉ

"*Le droit aux meilleurs soins possibles est un droit fondamental, particulièrement pour les enfants.*" UNESCO

1 - L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par la maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.

2 - Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui, jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.

3 - On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles, sans que cela entraîne un supplément financier ou une perte de salaire. On informera les parents sur les règles de vie et les modes de faire, propres au service, afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.

4 - Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et à leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant.

5 - On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable. On essaiera de réduire au minimum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.

6 - Les enfants ne doivent pas être admis dans les services adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives, adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.

7 - L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.

8 - L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.

9 - L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins à chaque enfant.

10 - L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.

L'ACCÈS À L'INFORMATION

Toute personne a le droit d'être informée sur son état de santé. L'ensemble des informations relatives à la prise en charge de votre enfant vous est communiqué au cours d'un entretien individuel et votre consentement est recueilli. En tenant compte de son état de maturité, votre enfant a le droit de recevoir lui-même une information et de participer à la prise de décision le concernant.

LA CDU - La Commission des Usagers

Cette instance a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la politique d'accueil et de la prise en charge des enfants et de leurs proches. L'évaluation du séjour de votre enfant à travers vos remarques et vos observations sont communiquées à cette commission. Vous pouvez également la saisir, par courrier ou par téléphone, pour vous accompagner dans vos démarches. Les coordonnées des représentants des usagers sont affichées au sein de chaque service.

L'ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL

Le dossier médical est un ensemble de documents produits par les professionnels qui s'occupent de votre enfant au cours de son séjour. Il est conservé durant 20 ans au sein de l'hôpital et au minimum jusqu'aux 28 ans du patient. Ce dossier est protégé par des règles strictes de confidentialité.

Conformément à la loi du 4 mars 2002, que vous soyez patient ou titulaire de l'autorité parentale, vous avez la possibilité d'avoir accès aux éléments contenus dans le dossier médical, soit par consultation sur place, soit par envoi de photocopies à votre adresse ou à celle d'un médecin que vous aurez désigné. Votre demande doit être adressée à la Direction de l'établissement. Le formulaire de demande est accessible sur le site internet de l'ASFA (**www.asfa.re**).
L'établissement dispose de 8 jours pour vous transmettre les renseignements souhaités. Ce délai est porté à 2 mois si les informations médicales datent de plus de 5 ans.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

A l'occasion de son séjour à l'Hôpital d'Enfants, certaines données relatives à l'hospitalisation de votre enfant font l'objet d'un traitement informatisé dans les conditions fixées par la Loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés.

Ces données sont intégrées dans un dossier patient informatisé et protégées par le secret médical. Elles sont hébergées de façon sécurisée auprès d'un centre agréé, sous responsabilité du Groupement de Coopération Sanitaire TESIS.
Par ailleurs, certaines informations médicales pourront être transmises dans votre dossier médical régional, ceci pour améliorer la communication des informations vous concernant entre les différents professionnels de santé vous prenant en charge. Votre opposition éventuelle sera enregistrée dans votre dossier médical tenu par l'établissement dès que vous l'aurez manifestée.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives qui vous concernent. Ces droits peuvent s'exercer en adressant une demande écrite à la Direction de l'établissement.

NOTE

NOTE

NOTE